



**Fonds de financement de la protection  
complémentaire de la couverture universelle  
du risque maladie**

Paris, le 28 janvier 2011

**Dossier suivi par :**  
Raphaëlle VERNIOLLE  
01.58.10.11.96

**Ministère du travail, de l'emploi et de la santé**  
**CNLE**  
**DGCS**  
Monsieur Etienne PINTE,  
Président  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

**Objet : Élaboration du 5<sup>ème</sup> rapport d'évaluation de la loi 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle**

Monsieur le président,

Le Fonds CMU vient d'être missionné par le directeur de la sécurité sociale pour réaliser le cinquième rapport d'évaluation de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle (article 34).

Ce rapport devra mettre notamment l'accent sur les thèmes de l'accès aux droits et aux soins des bénéficiaires.

En application de l'article 34 de la loi n°99-641 de la loi du 27 juillet 1999, il s'appuie notamment sur les travaux du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le CNLE étant amené à intervenir dans le domaine la lutte contre la précarité et l'exclusion, je serais intéressé par vos réflexions sur ces questions.

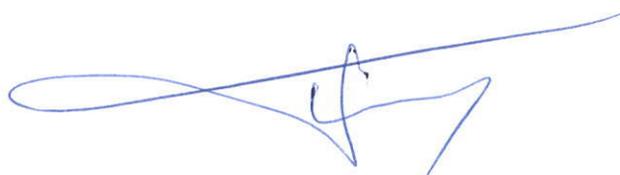
Le calendrier prévoit la remise d'un rapport d'étape pour fin septembre 2011, le rapport définitif devant être rendu à la fin du mois de novembre 2011.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'adresser tout document, étude, recherche qui pourrait nourrir le rapport d'évaluation et qui vous semblerait utile.

Je suis bien évidemment à votre disposition si vous souhaitez échanger sur l'ensemble de ces questions.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur du Fonds CMU



Jean-François CHADELAT